

REGINE SCHNEEBERGER

Co-responsable formation, Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP),
Chargée de cours, Institut für Opferschutz und Täterbehandlung (IOT)

Depuis début 2016, vous assurez avec Stephanie Zahnd la direction du département Formation au CSFPP. Vous avez depuis lors entrepris ensemble une série de projets majeurs. L'un d'eux est celui de la stratégie de la Formation continue, déjà approuvé par le Conseil de fondation du CSFPP en novembre dernier. Tout s'est passé très vite. Pourquoi un tel empressement?

Nous sommes responsables de la Formation de base, de la Formation de cadres et de la Formation continue au CSFPP. La révision de la Formation de base a déjà commencé en 2012. Nous ne sommes pas à l'origine de ce grand projet, mais nous en avons pour ainsi dire «hérité» et l'avons poursuivi. Nous avons en revanche effectivement lancé la révision de la Formation de cadres. Il s'est en effet avéré que certaines questions relatives à la Formation de base et à la Formation de cadres doivent être résolues de manière uniforme. Cela concerne notamment la question relative au futur organe responsable des examens fédéraux. Il était difficilement envisageable que l'organe responsable ne soit pas le même pour les deux formations! Si la Formation de base est orientée vers les compétences, il convient d'en faire de même pour la Formation de cadres. La révision parallèle des deux règlements d'examen et formations permet en outre de mieux délimiter les deux filières.

Sous quelle impulsion la nouvelle stratégie de la Formation continue a-t-elle été amorcée?

La situation de la Formation continue était tout autre. L'offre de formations continues du CSFPP s'est développée au fil des ans. Autrefois, les formations continues étaient offertes aux classes des «Cours de base». Ce système a été délaissé depuis quelques années, car il devenait pratiquement impossible d'organiser chaque année des formations continues pour ces classes de plus en plus nombreuses. Le système a été modifié et aujourd'hui, chaque participante et participant de la Formation de base s'inscrit individuellement aux formations continues. Par ailleurs, de plus en plus de collaboratrices et collaborateurs des services de probation et des autorités d'exécution des peines et mesures s'intéressent à ces formations. Dans ce contexte, il semblait judicieux de clarifier certaines questions de fond avec le Conseil de fondation du CSFPP avant de poursuivre le développement de l'offre. Le Comité de fondation du CSFPP a accueilli favorablement l'initiative d'une stratégie de la Formation continue et, en l'espace d'une année, cette dernière a pu être élaborée. La Formation continue repose maintenant sur une base solide.

À qui profite la nouvelle offre de formations continues du CSFPP? Le public cible a-t-il également été redéfini dans le cadre de la nouvelle stratégie?

Le CSFPP est chargé de la formation continue dans le domaine des privations de liberté de tous les membres du personnel (tout niveau hiérarchique confondu), des questions liées à la direction émises par les cadres, ainsi que de la formation didactique des chargées et chargés de cours et des expertes et experts. Dire que le centre est responsable ne signifie pas qu'il doit offrir lui-même toutes les formations continues, dont certaines doivent encore être créées. Son devoir est de veiller à ce qu'elles voient le jour, que ce soit au CSFPP ou à l'extérieur grâce à d'autres prestataires de formation.

Le CSFPP est ainsi également en concurrence avec de hautes écoles et des universités. Comment ces dernières ont-elles réagi à l'élargissement du public cible du CSFPP? Le marché de la formation continue est en effet très disputé.

Il ne s'agit pas d'élargir le public cible! Les formations continues s'adressent depuis déjà quelques années aussi aux spécialistes formés dans les hautes écoles et les universités. La stratégie de la Formation continue aborde la problématique liée à l'hétérogénéité du public cible – qui provient d'autorités et d'établissements pénitentiaires très différents et dispose de formations très diverses – et esquisse des solutions.

Quelles sont ces solutions? Des coopérations seront-elles mises en place à l'avenir?

Le domaine des formations continues dans les hautes écoles et les universités fonctionne selon une autre logique que la Formation continue du CSFPP, puisque ces dernières sont soumises aux conditions du marché et doivent s'autofinancer. Les hautes écoles et les universités ne visent donc que des groupes cibles suffisamment importants à qui offrir, par exemple, un CAS pendant plusieurs années. Cela se passe ainsi en Suisse latine: les groupes cibles des privations de liberté sont beaucoup plus réduits qu'en Suisse alémanique. C'est la raison pour laquelle il n'y a en Suisse latine pratiquement pas de CAS dans le domaine des privations de liberté dans les hautes écoles et les universités. La stratégie de la Formation continue montre comment de tels CAS peuvent être mis sur pied en coopération avec des partenaires de formation dans les hautes écoles et les universités. Il s'agit également, dans le cadre de coopérations, de s'allier afin que certaines offres utiles et indispensables puissent simplement aboutir.

La stratégie fournit-elle des indications concernant les thématiques qui seront traitées dans les futures formations continues?

Il s'agit d'un point essentiel. La stratégie aborde la question de savoir quels sont les domaines thématiques importants pour la Formation continue du CSFPP dans les années à venir qui doivent être traités dans chaque cours. En s'appuyant sur les études pertinentes et les prises de position officielles pour l'ensemble de la Suisse, la stratégie de la Formation continue définit dix thématiques importantes pour les privations de liberté.

Il s'agit de l'orientation vers les risques, l'encadrement et l'accompagnement des détenus, la sécurité en privation de liberté, le travail et l'intégration des détenus dans le monde du travail, la santé des détenus, les groupes spéciaux de détenus, les derniers développements en privations de liberté, l'autogestion et la gestion de groupe (pour le personnel), la direction en privations de liberté (pour les cadres), ainsi que la méthodologie et la didactique (pour les chargées et chargés de cours, les monitrices et moniteurs de stage, et les expertes et experts).

Comment l'élargissement de l'offre sera-t-il financé à l'avenir?

Il a été démontré dans la stratégie que l'unité Formation continue ne peut se développer que si les contributions versées par la Confédération et les cantons au CSFPP sont davantage utilisées dans la formation et moins dans les «coûts d'infrastructure», comme c'était le cas jusqu'à présent. Par conséquent, le CSFPP percevra des forfaits pour l'hébergement et les repas dans l'unité Formation continue.

A-t-on tenu compte des besoins des cantons lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie?

Le CSFPP travaille pour le compte des organes de la fondation et des cantons. La stratégie de la Formation continue montre la nécessité d'élaborer un concept pour procéder régulièrement à l'identification des besoins des cantons. Ce concept n'existe en effet pas pour le moment. Le fait que nous ayons d'abord défini le public cible dans la stratégie de la Formation continue est primordial, car nous savons maintenant quelles sont les personnes dont les besoins doivent être satisfaits par la Formation continue. Bien sûr, nous voulons à l'avenir recueillir les besoins des privations de liberté régulièrement. Nous réfléchissons jusqu'à la fin de l'année à la manière de procéder.

Le CSFPP a été chargé d'élaborer une formation d'introduction à l'orientation vers les risques et de l'offrir dans les meilleurs délais. Par qui ce mandat a-t-il été confié?

Le Concordat sur l'exécution des peines et des mesures de la Suisse centrale et du Nord-Ouest a adressé cette demande au Conseil de fondation du CSFPP, car l'instrument de l'exécution des sanctions orientée vers les risques ROS y sera également introduit – après le Concordat sur l'exécution des peines et des mesures de la Suisse orientale – dans le courant de 2018. Le Conseil de fondation du CSFPP a à son tour chargé le département Formation d'élaborer un concept de formation d'introduction à l'orientation vers les risques et ROS, et d'organiser les formations correspondantes.

Il existe deux types de formations, n'est-ce pas?

Il y a d'abord des formations permettant de transmettre les connaissances de base sur le thème «orientation vers les risques». Ces formations fournissent les bases nécessaires pour pouvoir utiliser un instrument d'orientation vers les risques.

La Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police a déjà établi dans sa prise de position «Principes régissant l'exécution des sanctions pénales en Suisse» de 2014 que l'exécution des peines et des mesures en Suisse devait tenir compte de l'orientation vers le délit et vers le risque, qu'une gestion de cas devait être mise en place, que l'exécution devait être gérée de manière interdisciplinaire et que la gestion de l'information devait être coordonnée pour l'ensemble des privations de liberté. Les formations qui transmettent de telles connaissances de base sont adaptées à tous les cantons, y compris à la Suisse latine, dont le Concordat sur l'exécution des peines et des mesures n'a pas encore, pour autant que je sache, adopté un instrument commun.

En quoi consistent les formations consacrées spécifiquement à ROS?

Dans les formations ROS, il s'agit de comprendre comment fonctionne et peut être utilisée la base de données ROSnet; en outre, le personnel impliqué dans le processus ROS doit apprendre à planifier l'exécution des sanctions en s'appuyant sur l'ensemble du système ROS, et être en mesure d'intervenir à partir de cette planification.

Ces formations existent-elles déjà? Quand seront-elles proposées pour la première fois?

Les formations générales pour la Suisse alémanique commencent en octobre 2017. Sur la base d'une analyse des besoins, quelque 150 jours de formation annuels – pour toute la formation sur l'introduction à l'orientation vers les risques et ROS – sont prévus en 2018 et en 2019. Les formations seront bien sûr offertes à long terme, aussi longtemps qu'il faudra initier de nouveaux membres du personnel à cette thématique.

Le personnel de Suisse romande et du Tessin reste en marge. Leurs cantons n'ont pas encore adopté un instrument commun d'orientation vers les risques. Qu'est-ce que le CSFPP pourra offrir à ce groupe?

Conformément à la volonté politique, les cantons doivent collaborer afin de gérer l'exécution des peines et mesures des délinquants à risque grâce à un instrument unique, permettant de mettre en place un langage commun pour encadrer les délinquants difficiles. Cela est déjà le cas en Suisse alémanique. Lorsque les cantons latins se décideront pour un instrument unique, le CSFPP pourra – après que le concordat ait formulé une telle demande et avec l'approbation des organes de la fondation – leur proposer aussi des formations. Il est déjà prévu que nous commençons à offrir des cours d'introduction à la Suisse latine en 2019 afin de transmettre les connaissances fondamentales relatives à chaque instrument visant à introduire l'orientation vers les risques dans l'exécution des sanctions pénales.

▪ S K J V ▪ ▪
▪ ▪ C S C S P
C S C S P ▪ ▪

Si la question suggérait également que la Suisse latine cofinance les formations ROSnet des concordats germanophones sans pouvoir en profiter, je me permets de relever que la Suisse latine bénéficie certes actuellement moins de la formation continue, mais recourt plus que la moyenne à la Formation de base: par exemple, neuf classes de la Formation de base commenceront en août 2017, dont cinq latines! Il existe par ailleurs une certaine «équité» dans l'ensemble de l'offre de formations!

Au début de l'année, le Conseil de fondation nouvellement constitué a entrepris les travaux de mise en œuvre du Centre suisse de compétences en matière d'exécution de sanctions pénales (CSCSP). À l'avenir – lorsque le CSCSP sera mis en place –, la formation du personnel ne représentera plus une institution unique, mais deviendra l'un des domaines de prestations du centre de compétences. Voyez-vous une menace dans ce scénario?

Non, pas du tout! Le département Formation évolue à mon avis dans ce sens: tous les projets que nous réalisons reposent sur un mandat des organes de la fondation. Le personnel des différentes unités poursuit ses projets en faisant preuve d'un profond engagement. Le département Formation est bien positionné. Le CSCSP nous apporte de nouvelles et de nouveaux collègues, ainsi que des idées et des synergies intéressantes!

Fribourg, juin 2017